la cgt 58 Finances Publiques	Cfdt: 58 NIEVRE FINANCES PUBLIQUES	Solidaires Finances Publiques

La direction a décidé de stopper au 1er août, **sans aucune concertation des agents,** l'approvisionnement d'essuie-main en papier dans les sanitaires dotés de sèche-mains électriques au titre d'une démarche écoresponsable et pour répondre à des exigences budgétaires. Les essuie-mains ont été mis en place en 2012 suite à une pétition signée majoritairement par les agents du département contre l'utilisation des sèche-mains électriques qui avaient déjà été installés sans concertation.

La direction semble oublier que la crise sanitaire n'est pas terminée et si le dispositif sanitaire a été assoupli, il s'accompagne néanmoins de préconisations renouvelées sur les gestes barrières reposant notamment sur le respect des mesures d'hygiène et le lavage régulier des mains avec un séchage avec des essuie-mains à usage unique. Les sèche-mains électriques sont des pourvoyeurs de microbes en tout genre et présentent des risques avérés de diffusion des virus (COVID 19, coqueluche, gastro-entérite, grippe, …). Lors de la crise COVID, l'utilisation des sèche-mains électriques était prohibée.

De surcroît, ces appareils électriques sont très bruyants et donc entraînent des nuisances sonores pour les agents, surtout pour celles et ceux dont les bureaux sont à côté des sanitaires soit une dégradation supplémentaire et inutile des conditions de travail. De plus, leur utilisation va accroître la consommation électrique, ce qui est contradictoire avec des exigences budgétaires, au vu du prix de l'électricité.

Les agents soussignés demandent le réapprovisionnement des essuie-mains papiers dans tous les sanitaires du département.

NOM	PRENOM	SERVICE	SIGNATURE

NOM	PRENOM	SERVICE	SIGNATURE